République Démocratique du Congo

Ministère du Plan

AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS

ANAPI

R.D.C, terre aux multiples opportunités au cœur de l'Afrique

Mission Economique R.D.C - Maroc

Anthony NKINZO Kamole / DG-ANAPI

Kinshasa, le 28 février 2023

AGENDA

I.	BREF APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE
II.	RISQUE ET NOTATION DE LA RDC
III.	VISION DE DEVELOPPEMENT
IV.	CLIMAT DES AFFAIRES
V.	PROMOTION DES INVESTISSEMENTS
VI.	INCITATIONS ACCORDEES AUX INVESTISSEURS
VII.	ANAPI, SERVICE DE FACILITATION ET D'ACCOMPAGNEMENT
VIII.	CONCLUSION

III.1. Cadrage macro-économique

(i) Quelques indicateurs en 2019	(ii) Quelques indicateurs en 2020	(iii) Quelques indicateurs en 2021	(iv) Quelques indicateurs en 2022 (*)
4,4% PIB réel	1,7% PIB réel	6,2% PIB réel	6,6% PIB réel
1,0% PIB Industrie extractives	9,7% PIB Industrie extractives	10,1% PIB Industrie extractives	10,6% PIB Industrie extractives
5,8% PIB Hors industries extractives	-1,3% PIB Hors industries extractives	4,5% PIB Hors industries extractives	4,1% PIB Hors industries extractives
PIB nominal : 51.775,83 (en millions de USD)	PIB nominal : 49.485,43 (en millions de USD)	PIB nominal : 55.448,22 (en millions de USD)	PIB nominal : 63.632,38 (en millions de USD)
Taux d'inflation fin période : 4,6%	Taux d'inflation fin période : 15,8%	Taux d'inflation fin période : 5,4%	Taux d'inflation fin période : 11,0%
Réserves de change : 0,84 (en mois d'importations)	Réserves de change : 0,77 (en mois d'importations)	Réserves de change : 2,61 (en mois d'importations)	Réserves de change : 4,00 (en mois d'importations)
Pression fiscale : 8,2% (en % du PIB)	Pression fiscale : 7,8% (en % du PIB)	Pression fiscale : 10,5% (en % du PIB)	Pression fiscale : 12,5% (en % du PIB)

Perspectives PIB/nominal (en milliards USD) : 74.954,35 (2023); 82.876,56 (2024); 85.446,87 (2025)

Source : Ministère du Plan, Direction des Etudes Macroéconomiques et FMI

I.1. Cadrage macro-économique

(v) Contribution des différents secteurs à la croissance économique

Activité économique largement dominée par les secteurs primaire et tertiaire avec une très faible valeur ajoutée

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Secteur primaire	2,9	3,2	5,5	2	0,4	2,2	4,7	0,8	3,1
Secteur secondaire	1,2	1,7	1,2	1,2	0,4	1,2	0,7	1,5	0,8
secteur tertiaire	2,7	3,2	2,6	3,5	1,7	1,2	0,5	2,1	2,3

Source : Elaboré à partir des données tirées des rapports de la BCC

Mise en œuvre du PNSD et du Plan Directeur de l'Industrialisation pour changer ce paradigme.

Conséquences

- **Lutte contre l'extraversion actuelle de l'économie;**
- **Valorisation des ressources naturelles locales.**

- **Secteur primaire :** (Agriculture, forêt, élevage, chasse, pêche et extraction);
- **Secteur secondaire :** (Industries manufacturières, bâtiment et travaux public);
- **Secteur tertiaire :** (Commerce, transports, télécommunications, banques, etc.).

I.2. Investissements directs étrangers

Volume des IDES entrant en R.D.C (en USD)

- **1,87 milliards (2021) et 1,65 milliards (2020), soit un taux d'accroissement de 11,7%.**
- **10ème pays le plus attractif et compétitif d'Afrique.**
- **Principaux secteurs porteurs de croissance : Mines et Télécommunication.**

Traités Bilatéraux en matière des investissements signés avec plusieurs pays le Qatar, les EAU, etc.

Source : CNUCED, Rapport annuel 2021

II.1. Evolution positive de la notation

Standard & Poor's, Moody's et Bloomfield Investment Corporation

- **Moody's: Passage de** Caa1 à B3 (Perspective stable/risque de crédit équilibré)
- **Notation de Standard & Poor's** : de CCC+ à B-
- **Bloomfield Investment Corporation** : Obtention de la première note financière souveraine :

  (i) **BBB** (Note d'investissement) avec une perspective stable, à long-terme ;

  (ii) **A2** (Note d'investissement) avec une perspective stable, à court-terme.

II.2. Principaux Risques Identifiés

1. Au niveau international :

- Ralentissement de l'économie mondiale, et notamment celle de la Chine, qui pourrait mener à une chute des investissements et de la demande internationale pour les produits d'export de la RDC;
- L'impact du conflit russo-ukrainien sur la stabilité macroéconomique et financière du pays

2. Au niveau national :

- Détérioration de la situation sécuritaire, notamment à l'Est du pays;
- Pression sur les dépenses courantes, telles que les salaires et les subventions à l'énergie, et l'éviction des dépenses d'investissements

Plan National Stratégique de Développement, PNSD : Cadre programmatique fédérateur de référence

Cinq Piliers

- Valorisation du capital humain 01
- Aménagement du territoire 02
- Diversification sectorielle 03
- Développement durable 04
- Gouvernance 05

PNSD

Idéal

Chemin de la transformation structurelle de l'économie congolaise

Socle

Outils de mise en œuvre

- Assainissement du climat des affaires
- Promotion des opportunités spécifiques d'investissement

IV.1. Appropriation institutionnelle au Sommet de l'Etat

Amélioration du climat des affaires : «Douzième pilier du Programme du Chef de l'Etat»

«Nous travaillerons pour rendre le climat des affaires plus attractif et compétitif notamment, par l'aménagement de la fiscalité en faveur du développement»

(extrait du discours du Chef de l'Etat lors de son investiture, Kinshasa le 24 janvier 2019)

Vision politique fondée sur les quatre axes stratégiques ci-après : (i) L'homme; (ii) La Bonne Gouvernance; (iii) La Croissance économique durable et (iv) La Société solidaire.

IV.2. Reformes relatives au climat des affaires

1. Priorité du Gouvernement

- **S'inscrit** → (i) volonté de diversifier l'économie; (ii) politique de développement du pays.
- **Fondée** → sur une croissance durable et inclusive.
- **S'appuie** → sur un fort développement du secteur privé.

Les reformes opérées sont de nature à résoudre progressivement la problématique de la corruption, de la lenteur administrative et tant d'autres facteurs nocifs.

5. Quelques réformes opérées

1.	Mise en place de l'unité Partenariat Public-Privé;
2.	Mise en place du Guichet Unique de traitement des dossiers et de délivrance du permis de construire ;
3.	Loi sur la promotion de l'entrepreneuriat et Start ups;
4.	Intégration de tous les services intervenants au Commerce Extérieur sur la plateforme électronique de la SEGUCE ;
5.	Rationalisation des systèmes de paiement des droits dus à l'Etat;
6.	Mise en place d'une cellule de traitement de demande de mutation à caractère commercial;

Accroissement de la compétitivité des entreprises

↓

Extension, diversification des activités et résilience

IV.3. Reformes opérées (suite)

Ordonnance-Loi relative à la promotion de l'entrepreneuriat et aux Start-ups vise entre autres :

- **Création** de haute école d'entrepreneuriat;
- **Octroi** de certaines exonérations totales ou partielles à l'électricité et à l(Internat fourni par le secteur public;
- **Exonération** totale ou partielle aux impôts, droits et taxes diverses au profit des entrepreneurs ou start-ups incubés dans les infrastructures publiques d'encadrement et de formation;
- Octroi de l'amnistie fiscale d'une année aux entrepreneurs et aux start-ups, etc.

La Promotion de l'entrepreneuriat local est l'un des facteurs d'attractivité des IDE.

IV.4 . Perspectives d'avenir

i. Création d'entreprise

- Instauration de la création d'entreprise en ligne.

ii. Environnement général des affaires

- Bientôt : Nouveau Code de l'Urbanisme;
- Ouverture du marché intérieur grâce à l'adhésion effective à la ZLECAF et à EAC.

iii. Autres réformes

- Loi sur le numérique ;
- Révision de la Loi agricole pour la rendre plus compétitive;
- Loi sur le commerce et les échanges électroniques ;
- Loi sur la normalisation et la métrologie ;
- Instauration des télés-procédures (télé-déclaration et télépaiement) ;
- E-Governement et E-Administration ;
- Numérisation du cadastre foncier ;
- Dématérialisation de toutes les procédures administratives et du mode de paiement des frais administratifs, etc.

IV.5. Mécanisme de protection et sécurisation des investissements

i. Mécanismes externes

- **OHADA** (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires);
- **ACA** (Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique);
- **CIRDI** (Centre International pour le Règlement des Différends en matière d'Investissement);
- **MIGA** (Agence Multilatérale de Garantie des Investissements);
- **Convention de New York** pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères ;
- **Protocole de la SADC** sur les finances et l'Investissement**;**
- Plusieurs conventions bilatérales de promotion et de protection réciproque des investissements ainsi que celles relatives à la non double imposition.

ii. Mécanismes internes

- **Constitution de la République;**
- **Code des Investissements.**

- Interdiction de nationalisation et d'expropriation ;
- Egalité de traitement entre tous les investisseurs nationaux et étrangers ;
- Liberté de transfert des revenus générés;
- Respect des droits acquis.

La sécurisation constitue un paramètre déterminant pour permettre à l'investisseur de pouvoir maximiser ses profits et récupérer son capital investi conformément aux prévisions.

V.1. Similitudes entre les secteurs clés du Maroc et les secteurs prioritaires de la R.D.C.

Secteurs clés/ Maroc

- Agriculture
- Agro-alimentaire
- Industrie
- Infrastructures
- Tourisme, etc

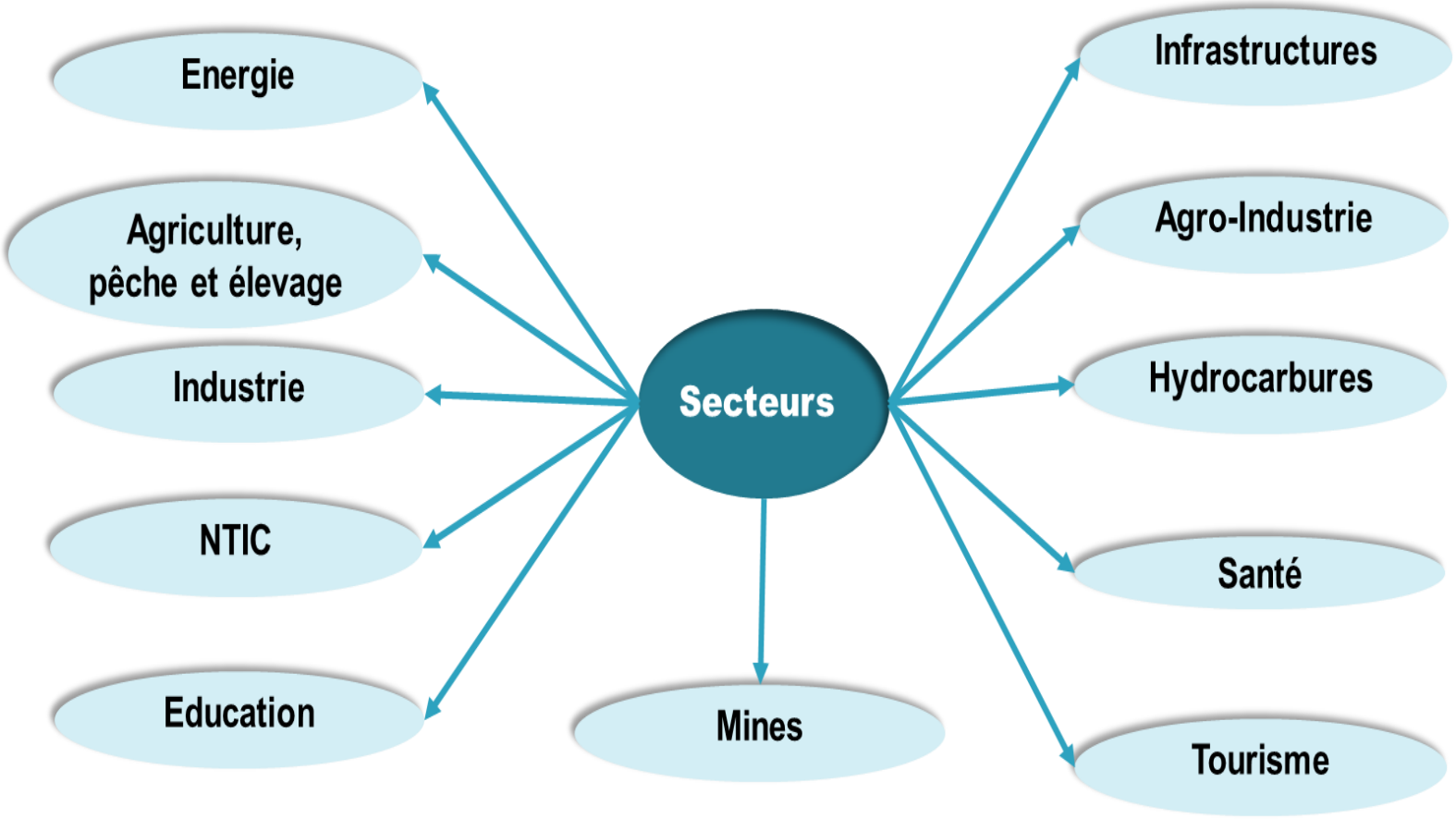

Objectif : La R.D.C a besoin des investissements marocains pour contribuer au passage d'une économie rentière et extravertie vers une économie à base productive diversifiée

V.2. Potentialités

(i) La RDC bénéficie de ressources environnementales et minérales uniques.

(ii) 2ème plus grande forêt tropicale après l'Amazonie et >60% de la forêt du Bassin du Congo est située en RDC, représentant 47% de la forêt du continent africain.

(iii)
- Fleuve Congo : 2ème plus grand débit dans le monde, après l'Amazonie;
- 1.098 espèces halieutiques avec un potentiel de 700.000 tonnes de poissons par an.

(iv)
- 1er producteur de **cobalt** au monde;
- 1er producteur de **cuivre** en Afrique, 2ème dans les réserves mondiales.

(v) Un grand potentiel agricole qui peut nourrir ±2 milliards de population (80 millions d'hectares de terres arables

(vi) Sous-sol riche en nombreux minéraux et métaux rares : **cuivre, cobalt, argent, uranium, plomb, zinc, diamant, or, manganèse, lithium, coltan**, etc.

(vii)
- 100.000 MW des potentialités hydroélectriques, dont 44.000 MW dans le seul site d'Inga;
- 70.000 MW identifiés sur l'ensemble du territoire pour développer l'énergie solaire;
- 57 milliards de m^3 de gaz méthane dans le lac Kivu.

(viii) 42 milliards de barils de réserves potentielles de pétrole et gaz.

V.3. Agriculture, Pêche et Elevage

1. Plan Volontariste Agricole (PVA) :

139 millions de dollars, dont **68 millions de dollars** ont déjà été débloqués **pour la mise en place six zones agroindustrielles** dans les provinces de Kongo Central, Kwango, Haut-Lomami, Sud-Kivu, Kasaï Oriental et Kasaï Central.

2. Programme National de Développement Agricole (PNDA) :

Financé par la Banque Mondiale à hauteur de 1,5 milliard de dollars en trois phases de 500 millions :

- Accroître les actifs et la capacité des petits exploitants agricoles;
- Améliorer l'accès au marché et l'inclusion productive des petits exploitants dans les chaînes d'approvisionnement;
- Renforcer la capacité du secteur public à fournir des biens et services publics de base pour l'agriculture;
- Renforcer la réponse d'urgence agricole.

V.4. Secteur de l'Industrie

2. Business modèle : Axé sur le développement et l'établissement des pôles de croissances des parcs agro-industriels et les zones économiques spéciales.

i. Zones industrielles : 6 zones

1. Zone Ouest;
2. Zone Sud-Est;
3. Zone centre;
4. Zone Est;
5. Zone Nord-Est;
6. Zone Nord-Ouest.

Ces projets sont en cours d'élaboration

ii. Zones économiques spéciales : 20 ZES

- 2 ZES sont en cours d'aménagement;
- Bientôt l'érection d'une Zone Economique Spéciale à l'Est du pays (Ville de Goma).

iii. Parcs agro-industriels : 22 parcs identifiés

- **Trois (3)** études de préfaisabilité ont été validées et les restes sont encours.

Tous ces trois modèles de développement économique de la RD Congo contiennent et offrent d'énormes opportunités pour la mise en œuvre de tous types de projets d'investissement dans la diversification et le développement des chaînes de valeur.

V.4. Secteur de l'Industrie

iv. Coût total des infrastructures de base dans les zones industrielles (en millions USD)

Infrastructure ZI	Route	Chemin de fer	Aéroport / pistes	Ports	Barrage hydroélectrique	SEZ	Total
Zone Ouest	3,959.08	2,200.00	471,986	1,900.00	20,000.00	353,00	**28,884,066**
Zone Nord-Ouest	3,381.84	374.00	125.00	180.00	26.00	270.00	**4,356.84**
Zone Nord-Est	4,071.48	3,496.00	100.00	80.00	1,200.00	180,00	**9,127.48**
Zone Centre	4,072.60	787,00	137,562	120.00	160.00	360.00	**5,637,162**
Zone Est	1,993.56	665.00	136.09	120.00	175.00	630.00	**3,719.65**
Zone Sud	3,837.88	1,597.00	310.00	120.00	700.00	180.00	**6,744.88**
TOTAL	**21,316.44**	**9,119.00**	**1,280,638**	**2,520.00**	**22,261.00**	**1,973.00**	**58,470.00**

Source : Plan de développement industriel de la RDC

V.5. Secteur des Infrastructures

a. Etat de lieux

(i) Voie routière

- Réseau routier national : 152.400 Km **dont ± 2% revêtus** ;
- Routes d'intérêt général : 58.125 Km **dont ±19,5 % en bon état**.

Nécessité de réhabiliter une bonne partie de ce réseau routier en PPP afin d'assurer l'intégration économique de la R.D.Congo entre les différentes Provinces du pays (Retombées : Augmentation de la production agricole, meilleures circulation des personnes et biens).

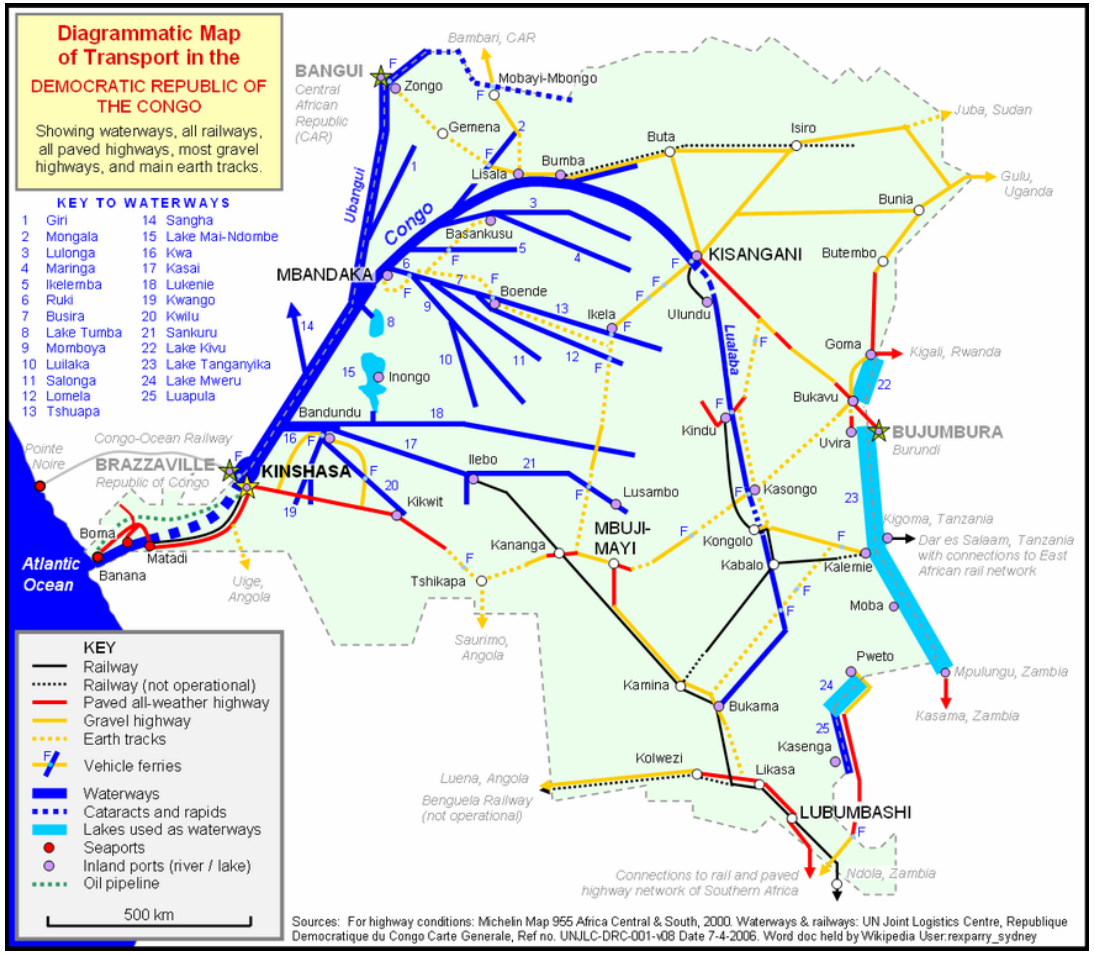

(ii) Voie ferrée

- Longueur : 5.033 Km **dont ±95%** est à moderniser ou à réhabiliter *(source : DEP/ITPR)*.

V.5. Secteur des Infrastructures

a. Etat de lieux *(suite)*

(iii) Voie maritime, fluviale et lacustre

- Longueur : **16.238 Km** à baliser, draguer et exploiter en majeure partie.

(iv) Aéroportuaires

- **Plates formes : 270**, dont **101 ouvertes à la circulation publique** et dont **4 au trafic international** (Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani et Goma).
- Nécessité de réhabilitation et de modernisation de la plupart des infrastructures aéroportuaires du pays.

V.5. Secteur des Infrastructures

b. Implémentation du Projet de Développement Local des 145 Territoires (PDL)

(iii) Coût : 1,66 milliard de USD, étalé sur 3 ans à financer principalement par le Gouvernement Central

1.	Réhabilitation des routes de desserte agricole	8.844 Km
2.	Entretien de routes de desserte agricole	30.091,5 Km
3.	Construction des ouvrages d'art (Ponts, Bacs et Dalots)	444
4.	Construction des mini centrales solaire	418 Microcentrales
5.	Éclairage public avec système solaire des lampadaires (1 à 3 Km)	471 Km
6.	Construction des forages de plus ou moins 150 m avec pompe intégrée	3.071 Forages
7.	Aménagement des sources d'eau	447
8.	Construction des marchés modernes avec espace à vivre	238 marchés
9.	Construction d'un bâtiment administratif dans chaque chef-lieu des territoires, etc.	145 bâtiments
10.	Construction, réhabilitation et équipement des écoles	1210 Écoles
11.	Construction, réhabilitation et équipement des centres de santé	788 Centres de santé

V.5. Secteur des Infrastructures

c. Autres projets à réaliser

1) **Mise en opération de la centrale hydroélectrique de Busanga**, dont la capacité de production atteint 1.32 milliard kWh par an, soit 10% de la production totale de la RDC;
2) C**onstruction du pont route rail Kinshasa-Brazzaville sur le fleuve Congo :** 726 millions d'euros;
3) **Prolongement du chemin de fer Kinshasa – Ilebo**;
4) **Réhabilitation** du port de Matadi et la **construction du port de Banana :** Première phase prévoit la construction d'un quai de 600m2 et d'un espace de stockage de 25 hectares;
5) **Projet d'Accès** et d'Amélioration des Services Electriques (PAASE) :145 millions d'USD;
6) **Projet d'Accès**, de Gouvernance et de Réformes pour les secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) : 600 millions USD;
7) **Production des précurseurs de cathode** présents dans les batteries électriques. 10) C**entre d'excellence créé au sein de l'université de Lubumbashi**, en partenariat avec d'autres pays, comme la Zambie, qui détiennent d'autres gisements de cobalt.

V.6. Secteur de Santé

i. OPPORTUNITES

- Construction et dotation en équipements médicaux :
  - 560 Centres de santé
  - 26 Hôpitaux Généraux de référence.

ii. DISPONIBILITE

- **Secteur public**
  - Hôpitaux Généraux de référence (HGR) : 474
  - Centres de Santé (CS) : 8.431
- **Secteur privé : 1.288 centres de santé** (60% dans la Ville Province de Kinshasa)

Provinces	Kinshasa	Orientale	Kongo Central	Bandundu	Sud-Kivu	Kasaï Or.	Katanga	Equateur	Kasaï Occ.	Maniema	Nord-Kivu
Nombre	762	106	78	67	65	56	42	25	16	9	2

Source : ANAPI : Cahier Sectoriel de la Santé, décembre 2018

V.7. Secteur des assurances

i. Axes stratégiques/ marché

ii. Opportunités

- Secteur libéralisé par la Loi n° 15/005 du 17 mars 2015 portant Code des Assurances;
- Création de l'Autorité de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA);
- Grand marché à fort potentiel :
  - Faible taux de pénétration : 0,71% du PIB;
  - Marché actuel estimé à US$900 millions (mais seulement +/-7% capté) – Marché potentiel de US$ 3 à 5 milliards à moyen terme;
  - Facteurs socio-économiques : 91,994 millions d'habitants, secteurs importants (mines, pétrole, infrastructures..);

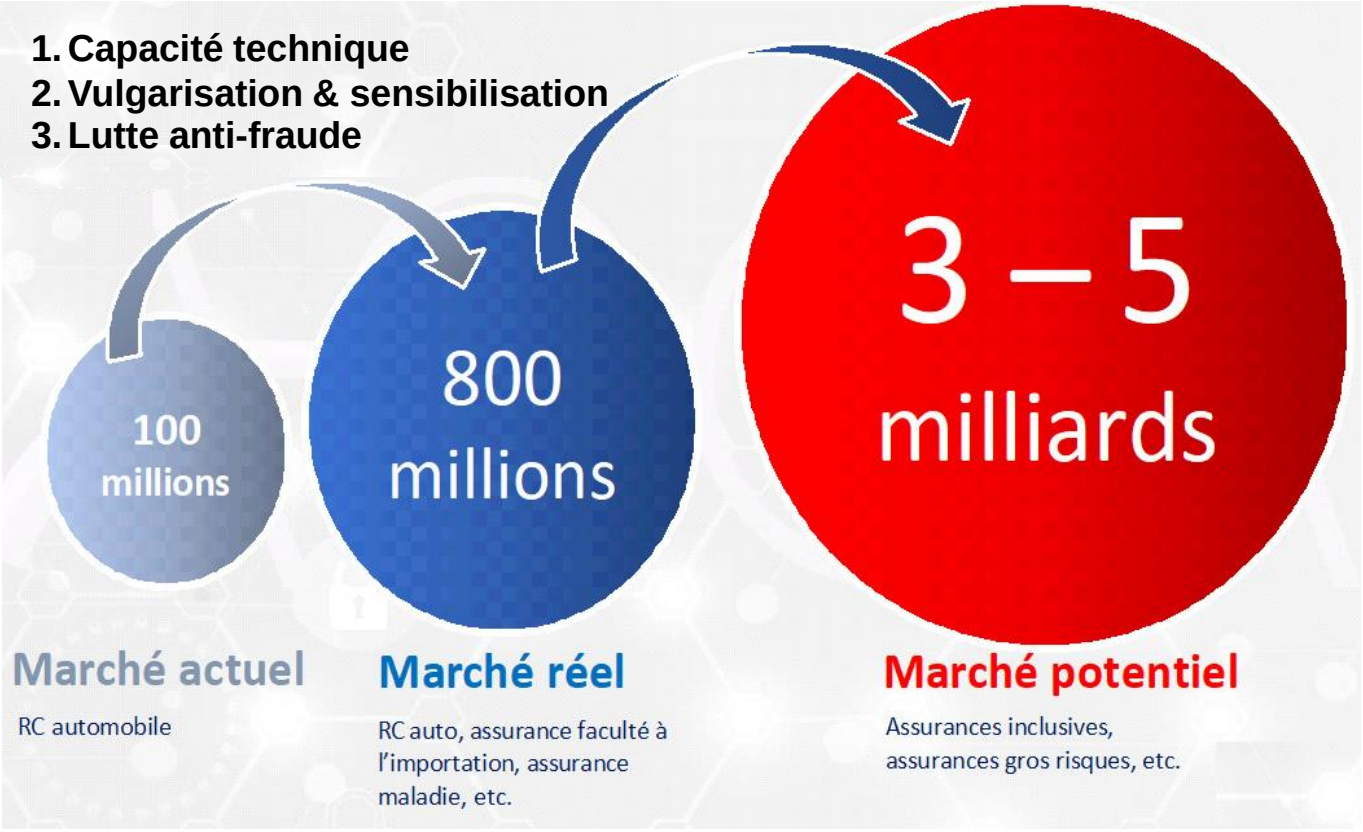

Libéralisation du secteur des assurances facilite les flux d'investissement

V.7. Secteur des assurances

iii. sociétés d'assurances agréées

Sonas	Société Nationale d'Assurances (SONAS).
Activa	Activa Assurance RD Congo
SFA	Société financière d'assurance Congo (SFA CONGO).
RAWSUR	Rawsur SA (Groupe Rawji).
RAWSUR	Rawsur Life SA (Groupe Rawji).
SUNU	Sunu Assurances IARD RD Congo SA.
MAYFAIR	Mayfair Insurance Congo SA.
Global Pionner Assurance	Global Pionner Assurance SA.
AFRISSUR	Afrissur SA.

iv. sociétés de courtage d'assurance autorisées

AIB	Allied Insurance Brokers SARL (AIB)
ASK GRAS SAVOYE	Gras Savoye RD CONGO (Filiale du Gras Savoye Sénégal, Busybi SA, Plus).
	Juasur SA.
ASCOMA	Ascoma RDC.
	Société Dambana Assurances SARL (SODASUR).
ASSURANCES OKAPI	Assurances Okapi Sarl.
	Elite Congo SARL.
	SCA Inter A Santé SARL.
	International Insurance SA.
SOUTHWESTERN CONSULTING	Southwest Consulting Sarl.
IMMOAF	Immoaf Assurances SARLU ;

VI. Incitations accordées aux investisseurs

(i) Code des Investissements

- **Exonération des droits** d'entrée des équipements et matériels
  - ➢ **Exonération Douanière**
- **Exonération de la TVA** à l'importation pour les nouveaux projets d'investissement
  - ➢ **Exonération Douanière**
- **Exonération de l'impôt** sur les bénéfices et profits
  - ➢ **Exonération Fiscale**
- **Exonération de l'impôt** foncier
  - ➢ **Exonération Fiscale**
- **Exonération** du droit fixe ou proportionnel
  - ➢ **Exonération Parafiscale**

Durée

3, 4 et 5 ans

(ii) Loi Agricole

- **Exonération des droits et taxes** à l'importation des biens, intrants, matières premières et équipements destinés au projet
  - ➢ **Exonération Douanière**
- Exonération de l'impôt sur tout matériel roulant affecté exclusivement à l'exploitation agricole.
  - ➢ **Exonération Douanière**
- **Exemption de l'impôt foncier** sur les superficies bâties et non bâties affectées exclusivement à l'exploitation agricole;
  - ➢ **Exonération fiscale**

(iii) Loi sur l'Electricité

- **Exonération de la Taxe sur la Valeur Ajoutée** pour les investissements de création et pour les projets dans le cadre du partenariat public-privé ainsi que sur l'importation de l'énergie électrique
  - ➢ **Exonération Fiscale**
- **Application des tarifs** préférentiels d'énergie par Kilowatt/Heure
  - ➢ **Exonération Douanière**
- **L'exportation** de l'énergie est soumise au taux de 1%.

Durée

4 ans

iv) Loi n° 18/016 du 09 juillet 2018 relative au Partenariat Public-Privé

Garantie accordée par l'Etat

«…l'Etat garantit l'exécution effective du contrat, conformément à sa durée et aux engagements des parties, quels que soient les changements du cadre légal et règlementaire régissant ledit contrat ou les changements intervenus dans la direction de l'Etat ou de l'Autorité contractante…» (Art. 15 n°18/016 du juillet 2018 relative au Partenariat Public-Privé).

Durée

Déterminée en fonction de la nature, de l'objet du contrat et du taux de rentabilité du projet.

Avantages fiscaux

Un Allègement de l'impôt sur les Bénéfices et Profits de 15% (Trois ans).

VII. ANAPI : Service de facilitation des investisseurs

A. ANAPI : Etablissement public à caractère technique / Sous tutelle du Ministre du Plan

B. Missions fondamentales

01 PROMOTION d'une image positive de la RDC

02 PLAIDOYER pour l'amélioration du climat des affaires

03 PROMOTION des opportunités du pays

04 ACCOMPAGNEMENT administratif et services aux investisseurs

Service : Avant investissements

- Fourniture d'informations;
- Organisation de séjours;
- Recherche de partenaires locaux.

Service : Pendant investissements

- Accompagnement administratif;
- Octroi des avantages douaniers, fiscaux et parafiscaux.

Service : Après investissements

- Prise en charge des investisseurs établis;
- Plaidoyer auprès des services étatiques;
- Partenariat solide,…

VIII Conclusion

- Choisir aujourd'hui la RDC comme destination de vos investissements, c'est la voie de la raison car, elle vous ouvre la voie à toutes les opportunités d'affaires à exploiter ;

- La RDC, est le marché de tous les enjeux qui offre ses avantages de manière non discriminatoire à tous les investisseurs tant nationaux qu'étrangers ;

- Divers autres projets en quête du financement vous seront partagés tout à l'heure dans le B to B et B to G, par les Gouverneurs des Provinces, les délègues des Agences et autres acteurs du secteur privé présents dans cette salle.

AVEC L'**ANAPI**, BIEN INVESTIR POUR UNE **RD CONGO PROSPERE**

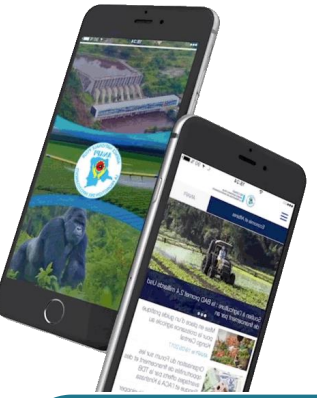

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

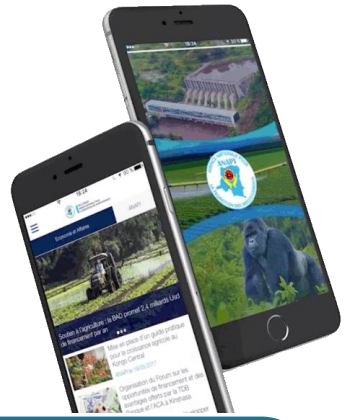

Invest in DRC

www.investindrc.cd | anapi@investindrc.com | Tél : +243 9999 25026
Adresse : 33C, Avenue le Premier Mall (ex. TSF). Kinshasa, Gombe. RDC

Téléchargez notre Application mobile sur :

Google Play App Store